

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 6 AVRIL 2023**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2023-02-33- COMMANDE PUBLIQUE (1.2) - AVENANT N° 06 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN, NON-URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE**

**DATE DE CONVOCATION : 30 MARS 2023**

**DATE DE PUBLICATION : 11 AVRIL 2023**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <u><b>Etaient présents :</b></u>     | <b>FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (sauf pour la 2023-02-03), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (ayant la procuration de SILLAIER Roger), DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-02-03), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.</b> |
| <u><b>Etaient excusés :</b></u>      | <b>COLLET Thierry, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey Helen, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, DOHR Hervé, MANSION François, DI CANDIA Chantal, RIVET Lionel, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.</b>  |
| <u><b>Avis de procuration :</b></u>  | <b>11 avis de procuration.</b>   |
| <u><b>Avis de suppléance :</b></u>   | <b>2 avis de suppléance.</b>   |
| <u><b>Secrétaire de séance :</b></u> | <b>Christine ASSFELD-LAMAZE</b>  |
| <u><b>Nombre de présents :</b></u>   | <b>Du début à la 2023-02-02 : 52 Présents. Pour la 2023-02-03 : 53 Présents - De la 2023-02-04 à la fin : 54 Présents.</b>   |
| <u><b>Nombre de votants :</b></u>    | <b>Du début à la 2023-02-02 : 63 Votants. Pour la 2023-02-03 : 64 Votants. De la 2023-02-04 à la fin : 65 Votants.</b>   |

Ce sixième avenant porte sur différents types d'évolution :

- **Evolution des services :**

- Dans le cadre de ses compétences pour la détermination de la sectorisation des collèges publics, le Département de Meurthe-et-Moselle, en partenariat avec les services de l'éducation nationale, a proposé une révision du périmètre de recrutement de collèges situés dans le Toulois. Ainsi, la sectorisation de la commune de Domgermain vers le collège Louis Pergaud à Foug en remplacement du collège Valcourt à Toul a été proposée en commission permanente du conseil départemental du 6 mars et adoptée à l'unanimité.

Terres Touloises Mobilité a réorganisé les transports scolaires dans ce sens en regroupant des circuits, et établi une nouvelle fiche horaire pour la ligne 68.

Ces modifications sont sans conséquence financière pour la rentrée scolaire 2023/2024.

- Une expérimentation a été opérée de septembre 2021 à décembre 2022 par l'ajout de dessertes pour le transport de salariés depuis la gare routière de Toul jusqu'au site de Fraternité Sud Lorraine à Toul (route de Verdun), les matins vers 7h30 avec un retour vers 16h30. L'essai s'est avéré concluant et concerne une quinzaine de salariés. Il est proposé de faire perdurer ce service jusqu'à la fin de la DSP, le coût étant de 20 834,55 € HT pour une année (253 jours ouvrés).

- Il est proposé d'ajouter sur le transport urbain de la ligne 20 un service à 19h15 (du lundi au samedi) depuis le Pôle Jeanne d'Arc à Dommartin les Toul, jusqu'à la gare routière afin de d'assurer le retour des salariés. Cette prestation pourra être mise en place à compter du 3 avril pour un coût de 5 513,09 € HT pour une année complète (3 945,47 € HT pour la période du 03/04 au 31/12/2023).

**Ces modifications de service représentent, jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public, une hausse de la subvention forfaitaire d'exploitation versée par la CC2T au délégataire de + 0,7%.**

- **Evolution du carburant de la flotte des bus/cars – 32 véhicules**

- Par délibération 2022-05-08 en date du 6 octobre 2022, la CC2T a évolué vers un nouveau combustible de deuxième génération miscible jusqu'à 100 % dans les moteurs diesel, le HVO (Huiles Végétales Hydrogénées). Il était précisé que le coût supplémentaire serait répercuté sur les services complémentaires assurés par le délégataire pour le compte des communes en ce qui concerne le transport méridien et les prestations de sorties périscolaires ou autres, ainsi que vis-à-vis du Syndicat Mixte Grand Toulois pour les transports des scolaires vers les piscines / centres aquatiques du secteur. Il est proposé en conséquence de modifier le prix complémentaire unitaire kilométrique de 1,84 € à 2,03 € HT / km (surcoût HVO de +0,19 € HT / km hors taux de haut-le-pied de 36,47%).

**Cette modification n'affecte pas la subvention forfaitaire d'exploitation versée par la CC2T au délégataire.**

Considérant que l'ensemble de ces ajustements a été opéré sur la base de dossiers justificatifs produits par le délégataire et analysés par les services de la CC2T pour s'assurer de l'exactitude des impacts identifiés et de la conformité des méthodes de calcul utilisées,

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu la délibération n° 2019\_05\_01, en date du 03 octobre 2019, approuvant le choix de la société SADAP pour l'exécution du contrat comme concessionnaire-délégataire du service de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire ;

Vu le projet d'avenant n° 06 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public dédiée à la mobilité réunie le 3 avril 2023 ;

Vu la commission mobilité du 28 février 2023 ;

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Adopter le projet d'avenant n° 06 au contrat de délégation de service public de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire et autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant,**
- **Prendre en compte l'impact financier sur l'exercice budgétaire correspondant au budget annexe mobilité.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX